

Tarif des douanes

Le projet de loi C-111 se divise en trois parties. Je laisserai pour un autre débat la dernière partie qui prolonge le délai de la discussion au sujet de la pornographie. J'aimerais consacrer un certain temps à l'étude des deux premières parties du projet de loi.

La première partie vise vraisemblablement à favoriser le commerce entre le Canada et les Antilles. Quand le Premier ministre a visité les Antilles, il a prononcé des discours enthousiastes sur la façon dont le Canada travaillerait en étroite collaboration avec ses partenaires antillais pour les aider à développer leur économie et leur offrir des débouchés commerciaux qui jusqu'ici n'existaient pas avec le Canada. On a porté beaucoup de toasts, échangé beaucoup de propos chaleureux et écrit bien des éditoriaux. Tout devait être merveilleux. Puis, nous avons assisté au dépôt du projet de loi C-111 qui donne l'impression que le Canada ouvre ses portes commerciales aux Antilles, alors qu'en fait il ne le fait pas du tout. Ce projet de loi néglige certains produits très déterminants.

Vous avez beaucoup voyagé, monsieur le Président, et vous connaissez probablement très bien les Antilles. On y trouve souvent des usines de textiles, de vêtements, de chaussures et de cuir. De façon peu surprenante, ces produits sont tous exemptés. Le projet de loi indique que nous ne sommes pas intéressés à des échanges commerciaux dans ces domaines particuliers. Les produits exemptés sont ceux qui sont fabriqués en plus grand nombre. En les exonérant, nous indiquons que nous ne sommes pas vraiment intéressés.

Cependant, ce n'est pas la partie la plus difficile du projet de loi. Un article du projet de loi C-111 porte sur la valeur ajoutée. Le gouvernement aime ce concept et projette de le mettre en vigueur au Canada au cours des prochains mois. Il peut être rebaptisé «taxe de transfert commercial», mais le gouvernement aime l'idée de la valeur ajoutée. Vraisemblablement, c'est pourquoi le gouvernement a proposé le libre-échange pour certains produits faits aux Antilles si une valeur de 60 p. 100 est ajoutée au produit dans son pays d'origine. Cela pose un grave problème parce que beaucoup des produits fabriqués aux Antilles viennent de l'extérieur et il est très difficile d'avoir une valeur ajoutée de 60 p. 100.

Les pays européens appliquent de très strictes mesures en matière de valeur ajoutée sur les produits provenant des Antilles. Habituellement, ils appliquent un taux d'environ 50 p. 100. Les États-Unis ont appliqué un taux de valeur ajoutée de 35 p. 100. Si on peut présumer qu'il essayait d'aider les pays en question, le Canada n'en a pas moins ajouté un tarif de 60 p. 100, ce qui empêchera l'importation au Canada d'un grand nombre de leurs produits.

Il est évident que le projet de loi a été conçu à la hâte et peut-être même de façon irréfléchie. Le député de Essex—Windsor (M. Langdon) a suggéré, devant le comité législatif, que nous demandions l'opinion de représentants des pays des Antilles au sujet de cette partie du projet de loi C-111. Les membres du comité représentant le gouvernement ont dit que le temps ne nous le permettait pas. Nous avons donc téléphoné au personnel de diverses ambassades. Des agents de l'ambassade de la Jamaïque nous ont dit que le projet de loi ne leur serait d'aucune utilité. Ils n'étaient pas du tout certains que la mesure les aiderait. Ils étaient très déçus parce que, comme un certain nombre de pays des Antilles, ils avaient demandé des

mesures spéciales, surtout pour faciliter l'exportation de divers alcools au Canada. Le gouvernement n'a pas donné suite à cette demande. Le mot Antilles évoque souvent le rhum qu'on y fabrique à partir de matières premières cultivées sur place.

Les cigares sont également un produit d'importation très important. Malheureusement, le gouvernement a augmenté la taxe d'accise sur les cigares, ce qui annule tout avantage que ces pays auraient pu tirer d'un allègement tarifaire sur ce produit. Les représentants des pays des Antilles se disent déçus du résultat de la grande initiative du gouvernement fédéral du Canada.

Nos petites et moyennes entreprises qui fabriquent des puces et des pièces d'ordinateur commençaient tout juste à être rentables. Elles commençaient à percer sur le marché grâce à une entente signée plus tôt cette année avec le Japon et les États-Unis qui prévoyait la compatibilité des puces et des pièces avec plusieurs marques d'ordinateur. L'industrie en était très heureuse. Elle a vu dans cette entente un grand pas en avant qui allait donner aux nouvelles entreprises canadiennes une foule de possibilités commerciales. Malheureusement, le projet de loi C-111 va tout gâcher en augmentant les droits sur les puces et les pièces d'ordinateur. Pourquoi faire volte-face en quelques semaines seulement? La raison en est que le gouvernement a décidé de rendre la monnaie de leur pièce aux États-Unis et de leur montrer notre force en fermant un bon nombre d'entreprises canadiennes. Ce n'est pas du tout ce que beaucoup d'entre nous attendaient de lui.

Le gouvernement a été coïncé lorsque les États-Unis ont imposé une surtaxe sur les bardeaux de cèdre. Nous savons tous qu'alors que les pressions favorables à une attaque protectionniste contre notre industrie des bardeaux de cèdre montaient aux États-Unis, notre gouvernement n'a rien fait. Chaque jour, à la Chambre des communes, des députés ont soulevé la question et demandé au gouvernement ce qu'il entendait faire. Les députés d'en face ont simplement répondu qu'ils faisaient confiance au Président Reagan et qu'ils étaient certains qu'il ne ferait pas une chose pareille à notre industrie des bardeaux de cèdre. Je me souviens d'avoir entendu ces propos dans la bouche du député de Mission—Port Moody (M. St. Germain). Je n'en croyais pas mes oreilles lorsqu'il disait qu'il était convaincu que le Président des États-Unis se porterait à la défense de notre industrie des bardeaux de cèdre. Apparemment, le gouvernement aussi a fait confiance au Président, parce que lorsque le tarif a été imposé, le Premier ministre a été complètement pris de court. Il a même écrit une petite lettre d'indignation au Président à ce sujet.

Le gouvernement s'est alors demandé comment il pouvait faire payer cela aux Américains. Il a décidé d'annuler l'entente signée avec les États-Unis qui permettait le commerce en franchise de douane des puces et pièces d'ordinateur entre les deux pays. Nous savons tous quel effet cette mesure aura.

Le comité chargé d'étudier la question a entendu de nombreux témoins, dont M. Gordon Gow, de l'Association canadienne de technologie avancée, qui est également président du groupe *Gandalf Systems*. Il a dit sans louvoyer qu'il ne voyait pas comment le projet de loi C-111 aiderait l'industrie canadienne. Il a ajouté qu'on ne pouvait qu'y perdre. Le gouvernement y perd, les consommateurs y perdent et l'industrie y perd. C'est là l'opinion du plus éminent expert de cette industrie.